

PROCES VERBAL SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2010

L'AN DEUX MIL DIX

Le VINGT-SEPT DU MOIS DE SEPTEMBRE A 20 HEURES

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire Adjoint.**

Date de la convocation : 21 septembre 2010

ETAIENT PRESENTS : M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME GILLET Nelly - M. FORNIER de LACHAUX Jean - MME SCHAEERER Fabienne - M. MARCHAL Alain - M. LAPORTE Gilles - MME GARDEILS Valérie - M. MARTINEZ Laurent - M. ELINEAU Jean-Christophe -

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Pierre LASSALLE

Secrétaire de séance : MME Valérie GARDEILS

P.V. DERNIERES SEANCES

Le Maire Adjoint fait donner lecture des procès-verbaux des séances des 11 mai ; 8 juin ; 19 juin et 12 juillet 2010 lesquels sont adoptés sans observation.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE

N° 2

Le Maire Adjoint expose à l'assemblée qu'il convient, afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses à venir et pour rééquilibrer certains comptes, de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 2128 Dépenses	Autres agencements et aménagements de terrains	- 20 000
Article 2135 Dépenses	Inst. gén., agencements, aménagements des constructions	- 138 300
Compte 021 Recettes	Virement de la section de fonctionnement	- 158 300

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES -

CHAPITRES 011 ET 023

Article 60612	Energie - Electricité	+ 1 000
Article 60621	Combustibles	+ 1 000
Article 60631	Fournitures d'entretien	+ 3 000
Article 60632	Fournitures de petit équipement	+ 8 000
Article 60636	Vêtements de travail	+ 1 000
Article 6068	Autres matières et fournitures	+ 30 000
Article 61521	Terrains	+ 5 000
Article 61523	Voies et réseaux	+ 91 300
Article 61524	Bois et forêts	+ 13 000
Article 616	Primes d'assurances	+ 2 000
Article 6232	Fêtes et cérémonies	+ 3 000
Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 158 300

Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON explique que le chapitre 011 est en dépassement notamment du fait du paiement des travaux de renforcement pour la sécurisation de la voirie suite aux dégâts de la tempête Klaus. Travaux qui devraient être subventionnés par le FSUE.

Monsieur Gilles LAPORTE s'interroge sur l'augmentation des dépenses de l'article 6068 « autres matières et fournitures » par exemple.

Monsieur Jean-Christophe ELINEAU demande s'il ne serait pas nécessaire de revoir les dépenses envisagées au budget primitif, et notamment les 400 000 € inscrits pour la réhabilitation du presbytère qui vont sûrement nécessiter un autofinancement conséquent. Les ratios d'endettement de la commune seront demandés.

Monsieur Gilles LAPORTE demande que les 20 000 € prévus à l'article 2128 soient maintenus car l'aménagement du tour du lac se concrétisera avant la fin de l'année. Il demande que ces 20 000 € initialement destinés aux travaux sur le presbytère soient enlevés de l'article 2135.

La décision modificative budgétaire N° 2 est donc proposée telle qu'il suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 2135 Dépenses	Inst. gén., agencements, aménagements des constructions	- 158 300
Compte 021 Recettes	Virement de la section de fonctionnement	- 158 300

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - CHAPITRES 011 ET 023

Article 60612	Energie - Electricité	+ 1 000
Article 60621	Combustibles	+ 1 000
Article 60631	Fournitures d'entretien	+ 3 000
Article 60632	Fournitures de petit équipement	+ 8 000
Article 60636	Vêtements de travail	+ 1 000
Article 6068	Autres matières et fournitures	+ 30 000
Article 61521	Terrains	+ 5 000
Article 61523	Voies et réseaux	+ 91 300
Article 61524	Bois et forêts	+ 13 000
Article 616	Primes d'assurances	+ 2 000
Article 6232	Fêtes et cérémonies	+ 3 000
Compte 023	Virement à la section d'investissement	- 158 300

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la décision modificative budgétaire n° 2 telle que ci-dessus détaillée.

VENTE DE BOIS

Sur proposition du Maire Adjoint et de Monsieur Jean FORNIER de LACHAUX, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la Scierie LABADIE Frères SARL 40420 BROCAS, **61,5 stères** de bois de pin à raison de **9 € H.T. le stère**.

Un titre de recette sera émis pour recouvrer la somme due, majoré de la T.V.A. au taux de 5,5 %.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES LANDES POUR LE MAINTIEN DE L'ALIMENTATION EN EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.

Monsieur le Maire Adjoint informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de l'Association des Maires des Landes l'informant qu'une convention relative aux conditions de mise en œuvre du dispositif de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement aux personnes en situation de précarité (article 65 de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) a été signée entre l'Association des Maires et le Conseil Général des Landes.

Comme le stipule l'article 7 de cette convention, il est proposé aux communes d'apporter leur contribution financière au Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles par une participation de **0,20 € d'euros par habitant**.

Le Maire Adjoint demande à l'assemblée de se prononcer quant à la participation financière de la commune de Brocas au Fonds Départemental d'aides financières aux Familles.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la contribution de la Commune de Brocas aux conditions ci-dessus détaillées.

Toutefois plusieurs interrogations sont posées :

- qui définit la précarité ?

- ces mesures d'aides ne vont-elles pas inciter d'avantage les mauvais payeurs à perdurer ?
- le maintien de l'alimentation en eau annule t-il les décisions de la CCPA notamment en ce qui concerne la pose de réducteurs de pression ?

DEPART A LA RETRAITE DE M. JACQUES POUYFAUCON

Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON propose à l'assemblée de voter le principe de réserver une somme sur le budget communal, à l'article fêtes et cérémonies, et qui servira à acheter un cadeau à tout agent communal qui partira à la retraite.

Après en avoir délibéré, à la majorité, Madame Nelly GILLET s'abstenant sur ce vote n'étant pas d'accord sur le principe, le Conseil Municipal décide que dorénavant, pour tout départ à la retraite d'un agent communal, une somme sera réservée sur la ligne « fêtes et cérémonies » du budget communal et qui servira à l'achat d'un cadeau « pour services rendus ».

QUESTIONS DIVERSES

- **Station d'épuration** : Les travaux vont débuter semaine 42 et pour 4 à 5 mois. Soit livraison en avril 2011. Son coût sera de 800 000 € environ. Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON rappelle que la commune de Brocas sera redevable à la Communauté des Communes du Pays d'Albret de 30 % du montant total des travaux soit pour environ 240 000 €. Cette somme sera appelée par la CCPA de la manière suivante ½ des 30 % au commencement des travaux soit 120 000 € et l'autre moitié à la réception. Ces sommes seront inscrites au budget de la commune à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Concernant le chemin d'accès à la station d'épuration, deux possibilités sont envisagées :

- soit création d'un accès direct à la nouvelle station ;
- soit maintien de l'accès existant par station actuelle.

Cette dernière solution semble la moins coûteuse puisqu'elle nécessite juste la création d'un chemin entre l'ancienne et la nouvelle station.

- **Mairie - Ecole - Ancienne Ecole** : Les travaux envisagés à l'école de Brocas ne pourront être réalisés en 2011. En effet, la CCPA souhaitant réclamer une subvention au titre de la DGE pour ce programme estime que les délais sont trop courts pour finaliser le dossier qui doit être présenté en Préfecture avant le 17 novembre 2010 pour 2011.

Concernant les travaux prévus à l'ancienne école, Monsieur Blanc-Simon rappelle qu'une subvention au titre du FEC a été allouée par le département des Landes en 2008 pour environ 15 000 €.

Cette subvention était à utiliser avant le 27 novembre 2010. Afin de maintenir cette subvention, il devient urgent de donner ordre de service à une des entreprises contactées (menuiserie ou électricité). Monsieur Serge DUPOUY, menuisier ayant soumissionné, est prié de quitter la salle pour les débats qui vont suivre.

Selon Monsieur Blanquet, architecte, le projet est trop peu avancé pour envisager le commencement de travaux électriques. Par contre, quel que soit le projet retenu, les huisseries seront à changer. Donc ordre de service peut

être donné concernant le lot menuiseries.

Vu les devis présentés, ordre de service sera donné à l'entreprise de menuiseries Serge Dupouy, moins disante dans l'affaire.

Monsieur Elineau demande toutefois qu'il soit vérifié auprès de Monsieur DUPOUY s'il tiendra les prix annoncés dans le devis datant de 2008.

- **Photovoltaïque** : EDF Energies Nouvelles a transmis les cartes de synthèse des zones sensibles du site à l'étude.

La commune de Brocas s'est engagée auprès de la CCPA pour que le site réservé au photovoltaïque n'excède pas 150 hectares.

Les zones photovoltaïques seront classées en zone à urbaniser dans le futur PLU. Monsieur BOYAU attend donc la surface exacte concernée pour continuer le PLU. Exosun n'a pas donné d'autres informations sur leur projet concernant 30 hectares. La question se pose donc de maintenir ou non les deux projets : 30 hectares en location pour EXOSUN et 120 hectares pour EDF Energies Nouvelles ou louer 150 hectares à EDF Energies Nouvelles.

Il est signalé qu'EDF EN vient vendredi 1^{er} octobre 2010 à 11 heures en Mairie pour reprise de contact.

- **Salle des Sports** : La réception des travaux est prévue pour fin octobre mais des finitions resteront encore à faire. Une réunion est prévue le 7 octobre à 17 heures à la Mairie, avec la Communauté de Communes, afin de définir les futures modalités de fonctionnement de cette salle (réservations, entretien, etc. ...). Monsieur Serge DUPOUY précise que les filtres de la climatisation doivent être nettoyés tous les trois mois et pour ce faire, une nacelle sera nécessaire. Qui prendra en charge le coût de la location et qui fera le travail.

Madame SOURIGUES indique qu'il conviendra de décider si les particuliers pourront utiliser cette salle, si les associations paieront la location, si les écoles seront prioritaires ? Autant de questions à poser lors de cette rencontre avec la CCPA.

Les travaux de VRD, non inclus dans le marché de construction seront réalisés en 2011.

Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON informe également que Monsieur Alexandre SANCHEZ, sculpteur, a rappelé l'obligation de réserver 1 % du budget de cette salle pour le destiner à la réalisation d'une œuvre culturelle.

- **Dossier FSUE** : les travaux de renforcement et de sécurisation de la voirie sont effectués. L'entreprise BAUTIAA a envoyé la facture qui sera payée demain 28 septembre. Ensuite la facture certifiée acquittée sera amenée à la Préfecture, en fin de semaine, pour respecter la date butoir de dépôt des dossiers du 30 septembre. Nous sommes en attente du montant de la subvention qui sera allouée.

- **Divers** : l'assemblée générale de BROCAS Pétanque aura lieu le samedi 16 octobre 2010 à 19 heures. Messieurs Alain MARCHAL et Laurent MARTINEZ y assisteront.

- Jean-Luc BLANC-SIMON donne lecture du courrier de remerciements de l'Association locale des Anciens Combattants de Brocas pour la subvention qui leur

a été attribuée.

- Monsieur Serge DUPOUY relate les inquiétudes des employés communaux suite au départ à la retraite de Jacques Pouyfaucou. Il rappelle que décision avait été prise, en début de mandature, de s'assurer de la présence constante d'au moins deux employés communaux lors des congés ou autres absences. Ceci ne sera plus possible avec un employé de moins. Ne faut-il donc pas envisager très vite un recrutement ? Nelly GILLET informe que M. Michel Fourcade avait fait passer une offre d'emploi dans le cadre d'un contrat CAE à pôle emploi en juillet dernier pour anticiper le départ de Jacques. Il faudrait vérifier si cette offre est bien passée et consulter les CV reçus.

- Serge DUPOUY informe que les panneaux de signalisation sont arrivés ainsi que les jeux coccinelles destinés à la garderie périscolaire. Il demande ensuite à M. Jean FORNIER de LACHAUX le nombre d'employés dont il aura besoin pour le marquage des bois qui seront prochainement mis en vente et à quelle date. Il lui est répondu qu'il faudra mettre à sa disposition, le jeudi 30 septembre prochain, les trois employés communaux. La semaine suivante ces derniers reprendront la rénovation des gîtes.

- Nelly GILLET précise que Patricia Boine sera en arrêt maladie pour 3 à 4 semaines à compter du 17 octobre prochain. La Communauté des Communes contactée enverra une personne pour la remplacer, à la cantine et au ménage des écoles.

- Rappel des rendez-vous est donné :

- jeudi 30 septembre : M. Izco pour les 60 heures de pelle à effectuer dans le cadre du marché FSUE.
- vendredi 1^{er} octobre à 11 h : EDF Energies Nouvelle et Nass et Wind.
- Vendredi 1^{er} octobre à 19 h : pot de départ à la retraite de Jacques Pouyfaucou.
- Lundi 4 octobre à 20 h : réunion informelle à confirmer.
- Jeudi 7 octobre à 17 h : réunion avec la CCPA pour la salle des sports.

Jean-Christophe Elineau précise qu'il présentera, la prochaine fois, les nouvelles propositions de logo qu'il vient de recevoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

Suivent les signatures.

Jean-Luc BLANC-SIMON

Angéline SOURIGUES

Serge DUPOUY

Nelly GILLET

Jean FORNIER de LACHAUX

Fabienne SCHAEERER

Alain MARCHAL

Gilles LAPORTE

Valérie GARDEILS

Laurent MARTINEZ

Jean-Christophe ELINEAU